

Question 11
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par le député Grégoire Raboud, concernant
allègements fiscaux et défis du 21^e siècle

Dans sa session de mai, le Parlement a renvoyé en deuxième lecture la proposition de modification de la loi fiscale du 10 mars 1976 visant un allègement fiscal de l'ordre de 40 millions.

Comment le Conseil d'Etat pense-t-il remplir les missions que le Gouvernement lui a confiées sans s'en donner les moyens nécessaires, alors que de nombreux chefs de service déplorent la situation actuelle?

Conclusion:

Cohérence entre les allègements fiscaux et les investissements nécessaires.